

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION****DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 13 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PULLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absente excusée : GUILLOU Claudine



DELBU2022-09-072

Biodiversité et environnement - SCIC Bocagénèse : convention

Guingamp-Paimpol Agglomération et la SCIC Bocagénèse (*société coopérative d'intérêt collectif*) interviennent conjointement sur le territoire communautaire pour la préservation et la valorisation du bois bocage.

La SCIC Bocagénèse créée en janvier 2013, est une coopérative réunissant producteurs, consommateurs, collectivités, entreprises, associations et particuliers ayant un intérêt commun : la préservation, le renouvellement et la valorisation durable des haies du bocage comme alternative aux énergies fossiles. L'Agglomération est adhérente de la SCIC.

Un partenariat entre les deux structures a été établi par le biais d'une première convention pour la période 2019-2021.

L'objectif de ce partenariat est de déployer sur l'ensemble du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération une vraie filière de valorisation de bois bocage local, gérée de manière durable, participant à l'augmentation de l'autonomie énergétique du territoire et à la pérennisation du bocage en lui donnant une valeur économique. La convention permet de répartir les rôles entre l'Agglomération et la SCIC pour répondre à cet objectif.

Afin de poursuivre ce partenariat en faveur du bocage, il est proposé au Bureau communautaire d'approuver une nouvelle convention (voir annexe) entre la SCIC et l'Agglomération pour la période 2022-2026.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider le projet de nouvelle convention ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention avec la SCIC Bocagénèse.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

